

<p>Avis de vacance</p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p>Cadre d'emplois : Animateurs</p> <p>Quotité : Temps plein</p> <p>Publication: Interne <i>durée de publication: 1 mois minimum</i> <i>(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i></p>	<p>Date de création 15/09/2020</p> <p>Date de mise à jour 15/03/2022</p> <p>Note de service n°2022/67 EL/MN/NR</p>
<p>Filière : Animation Catégorie : B</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures Jeudi 30 juin 2022</p>	

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SERVICES À LA POPULATION
AFFECTATION : Animation Enfance

Directeur(trice) des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

2. Missions du service

Sous la responsabilité du chef(ffe) de service, l'animateur(trice) intervient dans les secteurs du périscolaire et des accueils de loisirs.

Il(elle) participe à la conception et coordonne des projets pédagogiques, encadre une équipe d'animation et organise la mise œuvre des activités d'animation.

Il(elle) participe à la conception, organisation et anime des projets d'animation globale déclinés sur la ville. Par la qualité de son travail il(elle) est garant de la sécurité affective et physique de l'enfant.

3. Missions du poste

- Élaboration, coordination et organisation de la mise en œuvre de projets pédagogiques, liés à un projet éducatif local (PEL) et PEDT, destinés à un ou plusieurs publics, déclinés en projets d'activités, appuyés sur des structures et en lien avec des partenaires.
- Animation des activités et accompagnement des publics accueillis
- Encadrement de proximité d'une équipe d'animation (*sur les temps péri et extrascolaires*)

4. Activités du poste

Élaboration, coordination et organisation de la mise en œuvre de projets pédagogiques, liés à un projet éducatif global, destinés à un ou plusieurs publics, déclinés en projets d'activités, appuyés sur des structures et en lien avec des partenaires.

Fonction de direction des temps périscolaires (en cohérence avec le projet d'école, créant du lien et garantissant un lien et une continuité éducative avec tous les intervenants autour des différents temps de l'enfant) et des temps d'Accueils de loisirs de mineurs

Projet périscolaire (1 à 2 site(s) scolaire(s) en responsabilité (matin, pause méridienne, soir et mercredi après-midi)

Projet d'accueil collectif de mineurs (2 à 6 semaines par an : petites vacances et/ou vacances d'été et/ou mercredi))

Animation des activités et accompagnement des publics accueillis

Encadrement de proximité d'une équipe d'animation (sur les temps péri et extrascolaires)

Participation à la vie du service et à l'animation globale du service, à ses différents temps forts

5. Profil recherché

Connaissances

Environnement territorial FPT cat B - Environnement territorial de la collectivité

Missions et activités des partenaires associés : partenaires socio-éducatifs...

Fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier

Dispositifs particuliers du secteur d'intervention : législation et réglementations relatives à la protection de l'enfance - PEL /PEDT.....

Règlements intérieurs - Procédures du service et des services partenaires : réglementations DDCS et ACM -

Vocabulaire professionnel du service

Caractéristiques du public : enfant - adolescent et jeune adulte – porteur de handicap

Connaissances pédagogiques liées au public -- Besoins fondamentaux du public suivi

Techniques artistiques, manuelles et ludiques

Conditions matérielles et techniques des projets et des activités

Communication écrite : bonne connaissance

Statut de la FPT : notions de base

Savoir faire

Appliquer les techniques d'animation la méthodologie de construction d'un cycle d'activités

Appliquer les techniques de conduite de projet d'animation

Appliquer les techniques d'accueil

Appliquer les techniques d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)

Appliquer et faire appliquer les techniques d'animation

Appliquer et faire appliquer les procédures des services partenaires internes et externes (DDCS...)

Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers

Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (dont gestes et postures...)

Appliquer les méthodes et techniques du management de proximité

Appliquer et faire appliquer les principes et règles de gestion en vigueur en matière de RH (B encadrants)

Appliquer et faire appliquer les techniques de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits...)

Appliquer et faire appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités

Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique

Utiliser une suite bureautique dans ses fonctions avancées : saisie, mise en forme....

Qualité

Appliquer les techniques d'animation la méthodologie de construction d'un cycle d'activités

Appliquer les techniques de conduite de projet d'animation

Appliquer les techniques d'accueil

Appliquer les techniques d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)

Appliquer et faire appliquer les techniques d'animation

Appliquer et faire appliquer les procédures des services partenaires internes et externes (DDCS...)

Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers

Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail (dont gestes et postures...)

Appliquer les méthodes et techniques du management de proximité

Appliquer et faire appliquer les principes et règles de gestion en vigueur en matière de RH (B encadrants)

Appliquer et faire appliquer les techniques de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits...)

Appliquer et faire appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités

Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique

Utiliser une suite bureautique dans ses fonctions avancées : saisie, mise en forme....

6. Conditions

Conditions d'exercice particulières

- Organisation du temps de travail selon règlement intérieur spécifique - Temps de travail annualisé : animation du périscolaire + 6 semaines d'extrascolaire + quelques week end (2 ou 3) intégrant :
- 36 semaines à 32h50 – 6 semaines à 44h – 3 semaines de préparation à 33h
- 2 postes comportent 36 semaines à 37h – 2 semaines à 44h et 3 semaines à 33h.
- Choix des temps extrascolaires fait par année scolaire
- Moyens mis à disposition : téléphone portable professionnel et ordinateurs sur chaque site périscolaire/accueils de loisirs/DEEJ
- Encadrement d'une équipe composée de 10 à 30 personnes
 - **Lieux d'interventions** : écoles, accueils de loisirs de la ville, centre du mûrier et tous lieux d'accueil de manifestations transversales
- Travail en soirée possible jusqu'à 22 h : (soirées jeux) : selon procédures en vigueur
- Disponibilité selon les périodes de l'année : temps festifs sur la ville...
- Participation à l'organisation d'événements particuliers en week-end : selon procédures en vigueur
- Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service
- Déplacements réguliers voire fréquents selon l'activité pédagogique
- Port d'une tenue correcte et adaptée aux activités

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

- Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie B sur la filière animation. Possibilité de recrutement de contractuel sur la base de l'article L 332- 8 disposition 2 du code de la fonction publique.
- Diplôme obligatoire, BAFD, BPJEPS (UC « **Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs** » nécessaire *)
- BEATEP ou équivalence pour direction ALSH ou ACM
- Nouvelles obligations / Extrait du site jeunes.gouv.fr – mise à jour avril 2015
- Sont interdites ou rendues incapables d'exercer quelque fonction que ce soit auprès des mineurs :
 - - les personnes faisant l'objet d'une incapacité pénale (L. 133-6 du CASF), donc ayant un casier judiciaire en lien avec certains délits ;
 - - les personnes faisant l'objet par le préfet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension (L. 227-10 du CASF)
- Permis B

Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des animateurs aux lauréats du concours ou les agents contractuels dans le cadre de l'article L332-8 disposition 2 du code de la fonction publique voudront bien faire acte de candidature sur le site de la ville :

<https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/offres-demploi>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

<p>(tampon)</p>	<p>Le Directeur Général des Services Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général des services,</p>  <p><i>[Signature]</i></p>
<p>Amar BENSALOUJJI</p>	